

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24/11/2011**

**DELIBERATIONS**

**ORDRE DU JOUR**

**FINANCES :**

1. Débat d'orientations budgétaires pour 2012.

**URBANISME :**

2. Vente d'une parcelle à Mme et M. CARVALHO.

**AFFAIRES DEMOGRAPHIQUES :**

3. Recrutement d'agents recenseurs.

**FINANCES :**

4. Fixation des tarifs pour 2012.

**SUBVENTIONS :**

5. Subvention aux associations : contrats d'objectifs.
6. Subvention au Club Canin.

**URBANISME :**

7. V.L.I.O. – Motion de soutien.
8. Avis CUS – Acquisition de parcelles de voirie (rues Jean Jaurès et Robert Kieffer).

**SERVICES TECHNIQUES :**

9. Avis CUS – Voirie – Programme 2012 : Autorisation de débuter les études des projets.
10. Rapports annuels 2010 portants sur :
  - Le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.
  - Le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**COMMUNICATION :**

Rapport d'activités de la Communauté Urbaine de Strasbourg (transmis par mail).

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Débat d'orientations budgétaires pour 2012.

Aux termes de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal des communes de 3500 habitants et plus est tenu de débattre des orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Les orientations des grandes masses de recettes et de dépenses ainsi que les conditions de l'équilibre du budget pour 2012 sont détaillées dans le tableau joint en annexe.

Aussi, je vous prie de bien vouloir débattre des conditions dans lesquelles pourra être élaboré le budget communal pour l'année à venir.

	2011	2012
<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Dépenses réelles</b>	<b>14 820</b>	<b>15 018</b>
Dépenses de personnel	8 322	8 380
<i>Variation totale</i>		58 0,7%
Intérêts de la dette	609	720
Fonctionnement des services	5 889	5 918
<i>Variation totale</i>		29 0,5%
<b>Recettes réelles</b>	<b>16 331</b>	<b>16 299</b>
Dotations non affectées	5 116	5 126
Impôts et taxes non affectés	9 155	9 251
Autres dotations et taxes	926	929
Produits de gestion	876	863
Autres produits	258	130
Excédent de fonctionnement	1 511	1 281
Résultat de fonctionnement reporté	542	445
<b>Épargne brute</b>	<b>2 053</b>	<b>1 726</b>

**Section d'investissement**

<b>Dépenses réelles</b>	<b>4 262</b>	<b>6 896</b>
Dépenses d'équipement (Immos)	2 491	4 941
Autres immobilisations	11	0
Remboursement d'emprunts	1 760	1 955
Autres dépenses d'investissement	0	0
<b>Recettes réelles</b>	<b>2 209</b>	<b>5 170</b>
Dotations, fonds divers	600	420
Subventions reçues	60	150
Emprunts	1 434	3 600
Autres recettes réelles	115	1 000
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 053</b>	<b>1 726</b>

<b>Reprises de l'exercice précédent</b>	
<i>Dépenses</i>	
Reports	2 446
Résultat d'investissement reporté	25
<i>Recettes</i>	
Reports	833
Affectation en réserves	1 639

<b>Dépenses réelles (budget total)</b>	<b>21 554</b>	<b>21 914</b>
<b>Recettes réelles (budget total)</b>	<b>21 554</b>	<b>21 914</b>

\* chiffres en milliers d'euros

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Vente d'une parcelle à Madame et Monsieur CARVALHO.

La Ville de Bischheim est propriétaire de la parcelle cadastrée section 4 n° 380 située entre la rue des Prés et la rue des Abeilles.

Les propriétaires des parcelles qui jouxtent cet espace, Madame et Monsieur CARVALHO, souhaitent acquérir cette parcelle d'une superficie de 32 m<sup>2</sup> pour agrandir et unifier leur unité foncière.

Conformément aux critères définis par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, ce bien n'a pas fait l'objet d'une estimation de France Domaine. Il est proposé de vendre à Madame et Monsieur CARVALHO la parcelle de la ville pour un montant de 23 000 Euros l'are hors taxe.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

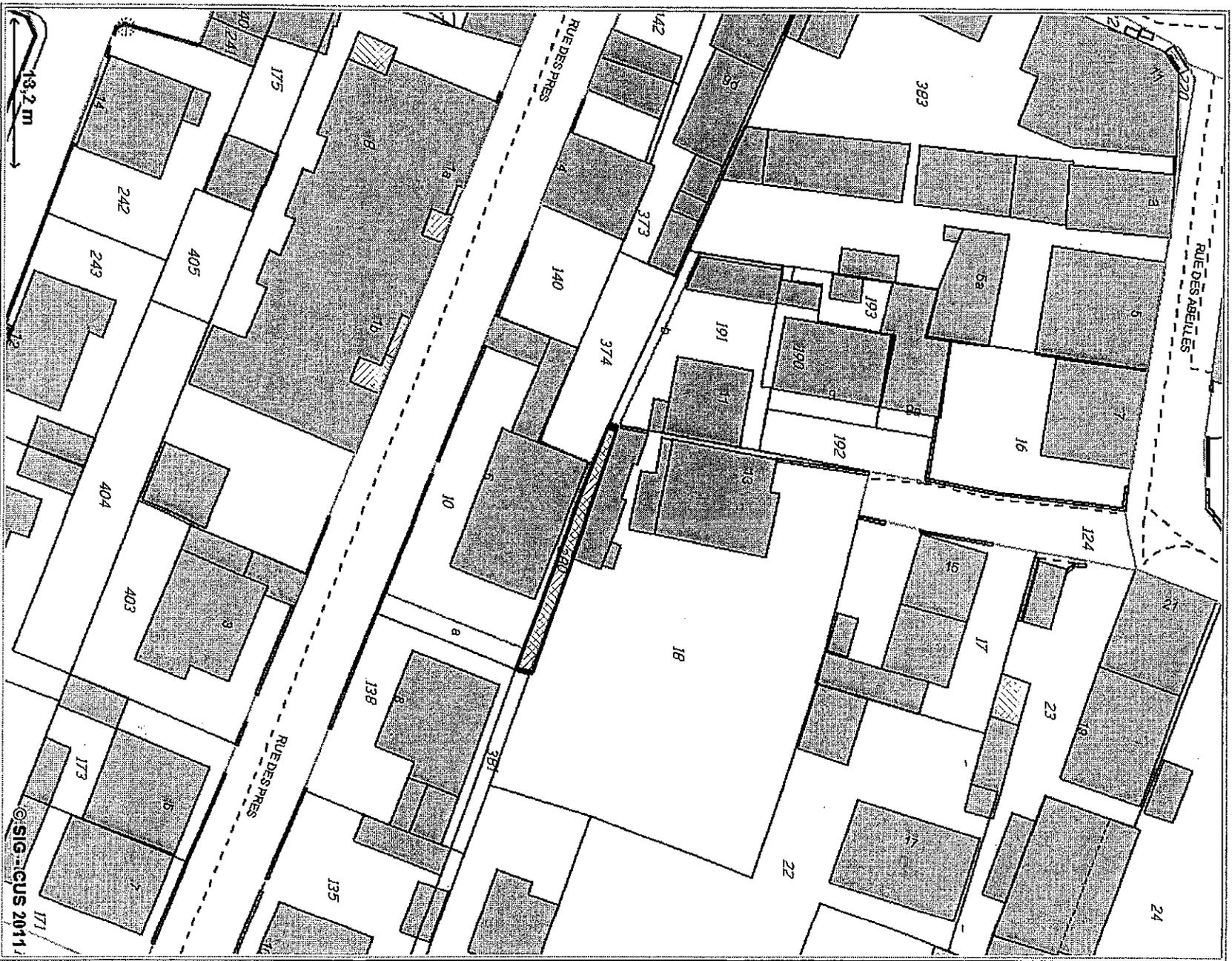
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## **décide**

de vendre à Madame et Monsieur CARVALHO la parcelle cadastrée section 4 n° 380 pour un montant de 7 360 Euros hors taxe.

## **autorise**

Monsieur le Maire ou son Adjoint compétent, à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.



**Strasbourg**  
Communauté Urbaine

*Cartes et plans*

Echelle : 1/500

Commune : Bischheim

Édité par le service Maître CUS le 10/11/2011



# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet: Recrutement d'agents recenseurs.

La préparation et la réalisation des enquêtes de recensement sont confiées aux communes par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Dans les communes de 10000 habitants et plus, 8 % des logements sont enquêtés chaque année. Au bout de cinq ans l'ensemble du territoire de la commune aura été pris en compte et les résultats du recensement seront calculés à partir de cet échantillon.

Le prochain recensement auprès de la population s'effectuera du 19 janvier au 25 février 2012.

Concernant la Ville de Bischheim, un agent communal assurera la coordination des travaux.

Par ailleurs, la mobilisation de 3 personnes pour assurer le recensement proprement dit est de la responsabilité de la commune.

L'INSEE versera une indemnité forfaitaire de 3 965 € au titre du recensement de la population. La dotation tient compte des charges exceptionnelles liées aux enquêtes et aux actions d'accompagnement de l'opération, du nombre d'habitants et de logements de la commune.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de recruter 3 agents recenseurs, non titulaires à temps non complet, sur la mission enquête annuelle de recensement.

Les agents seront rémunérés à raison de :

1,71 € par « bulletin individuel » rempli  
1,13 € par « feuille de logement » remplie  
Un forfait de 50 € pour les temps de formation.

Le contenu de la mission est défini par le décret du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi démocratie de proximité.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2003-485 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune.

**décide**

Le recours à trois agents recenseurs, pour la durée de la mission, rémunérés à raison de :  
1,71 € par « bulletin individuel » rempli  
1,13 € par « feuille de logement » remplie  
Un forfait de 50 € pour les temps de formation.

**autorise**

Monsieur le Maire à signer les conventions et à prendre les arrêtés de nominations y afférents.

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Fixation des tarifs pour 2012.

Le Conseil Municipal ajuste tous les ans l'ensemble des tarifs des services municipaux. Dans cette logique, il vous est proposé de revaloriser les tarifs pour l'année 2012.

Le détail des tarifs est précisé en annexe.

Sauf spécification contraire dans le détail ci-joint, les nouveaux tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous propose de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**approuve**

les tarifs indiqués dans le document joint.

**Tarifs municipaux 2012**

DESIGNATION	UNITE	2012
<b>1) Occupation du domaine public</b>		
<b><u>a - Utilisation de la voie publique</u></b>		
* dépôt de matériaux, échafaudages, étaçons, palissades, clôtures en saillies, étalage de marchandises	le ml par jour	0,40
* enseignes non lumineuses	le m2 par an	11,30
* enseignes lumineuses	le m2 par an	18,50
* bannes ou stores antisolaires, virines en saillie, auvents et marquises	le ml par an	3,90
* distributeurs automatiques (fixes ou mobiles)	par distributeur	61,60
* implantation d'une terrasse "café restaurant" (du 1/3 au 31/10)	le m2 par saison	18,40
* stationnement des voitures sur parkings payants (15 premières minutes gratuites)	par heure	0,60
* abonnement mensuel de stationnement	par mois	15,00
* droits de stationnement pour taxis	par an	364,00
* vente de marrons chauds	par jour	9,90
<b><u>b - Marchés</u></b>		
<i>Les droits de place pour les voitures sont intégrés dans le prix du ml</i>		
* marché hebdomadaire	le ml	1,50
* marché de Noël	le ml	1,50
* droit de branchement électrique	le branchement	184,00
<b><u>c - Braderie</u></b>		
	le ml	1,85
<b><u>d - Droit de place pour vente ou déballage, vente de fleurs devant cimetière, vente de sapins de Noël</u></b>		
* forfait véhicule ou stand (limité à 6ml)	le stand	173,00
* ml supplémentaire	le ml	51,00
<b><u>e - Exposition de voitures neuves</u></b>		
* forfait par voiture et par jour	1 voiture par jour	15,00
<b><u>f - Cirque</u></b>		
	par jour	153,00
<b><u>g - Droit de place pour les stands du Messti</u></b>		
* grands métiers, manèges, appareils, jeux, tir, boutiques de vente de produits de consommation, ...		
□ jusqu'à 100 m2	le m2	3,40
□ au delà de 100 m2	le m2	2,20
* automates, distributeurs automatiques	par appareil	22,50
minimum de perception par établissement	- forfait	45,00

Tarifs municipaux 2012

DESIGNATION	UNITE	2012
<u>2) Cimetière</u>		
* entretien simple (soumis TVA)	par an TTC	85,30
* entretien avec plantation d'une jardinière (soumis TVA)	par an TTC	149,85
* entretien avec plantation pleine tombe (soumis TVA)	par an TTC	225,80
* droit de construction d'un caveau		176,85
* concession de tombe adultes	pour 15 ans	156,00
	pour 30 ans	571,00
	pour 50 ans	1 696,00
* concession de tombe enfant	pour 15 ans	78,00
	pour 30 ans	285,50
*concession de tombe à urne	pour 15 ans	78,00
	pour 30 ans	285,50
Columbarium	pour 15 ans	572,00
	pour 30 ans	1 320,00
Rosier du Souvenir	pour 15 ans	114,40
Caveau provisoire (occupation de 1 à 6 jours)	forfait	62,00
* vacation funéraires (soumis TVA)	par vacation	20,00

**Tarifs municipaux 2012**

DESIGNATION	UNITE	2012
<b>3) Location des locaux municipaux</b>		
<b>a - Parc des sports</b>		
<b>Associations Locales</b>		
Location annuelle par fraction de 2h/semaine (entraînement) – à compter du 1/9/2012)		
▫ grande salle	location/an/2h/semaine	216,00
▫ salle gymnastique	location/an/2h/semaine	216,00
▫ salles spécialisées	location/an/2h/semaine	125,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)		
▫ <b>jours de semaine</b>		
grande salle	par heure	49,00
salle gymnastique	par heure	49,00
salle spécialisée	par heure	26,50
▫ <b>Dimanche et jours fériés : majoration de 20 %</b>		
par heure	par heure	
* terrain de football pour compétitions		
▫ forfait annuel		
équipe "adultes"		209,00
équipe "jeunes"		112,00
<b>Associations Extérieures</b>		
Location annuelle par fraction de 2h/semaine (entraînement) – à compter du 1/9/2012)		
▫ grande salle	location/an/2h/semaine	540,00
▫ salle gymnastique	location/an/2h/semaine	540,00
▫ salles spécialisées	location/an/2h/semaine	354,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)		
▫ <b>jours de semaine</b>		
grande salle	par heure	108,00
salle gymnastique	par heure	108,00
salle spécialisée	par heure	56,00
▫ <b>Dimanche et jours fériés : majoration de 20 %</b>		
par heure	par heure	
* terrain de football pour compétitions		
▫ location ponctuelle		
match diurne	par match	132,00
match nocturne	par match	220,00
<b>b - Gymnase Lamartine et gymnase Ried</b>		
Location annuelle par fraction de 2h/semaine (entraînement) – à compter du 1/9/2012)		
<b>Associations Locales</b>		
	location/an/2h/semaine	108,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)		
▫ <b>jours de semaine</b>		
par heure	par heure	25,50
▫ <b>Dimanche et jours fériés : majoration de 20%</b>		
par heure	par heure	
Location annuelle par fraction de 2h/semaine (entraînement) – à compter du 1/9/2012)		
<b>Associations Extérieures</b>		
	location/an/2h/semaine	354,00
* tarif horaire pour location ponctuelle (compétition)		
▫ <b>jours de semaine</b>		
par heure	par heure	59,00
▫ <b>Dimanche et jours fériés : majoration de 20 %</b>		
par heure	par heure	
* aires extérieures du gymnase du Ried		
	location/an/2h/semaine	104,00

**Tarifs municipaux 2012**

DESIGNATION	UNITE	2012
<b>4) Prestations de service public</b>		
<b>a - Bibliothèque</b>		
* PASS BIBLIOTHEQUE CUS		
▫ jusqu'à 16 ans, carte Saphir, personnel bibliothèques...	par an	
▫ abonnement « Livres » plein tarif	par an	8,00
▫ abonnement « Livres » tarif réduit (*)	par an	4,00
▫ abonnement « Multimédia » plein tarif	par an	25,00
▫ abonnement « Multimédia » tarif réduit (*)	par an	12,50
(*) jeunes (16-25 ans/étudiants/carte Culture), RMI, demandeurs d'emploi...		
▫ pénalité pour dépassement durée de prêt par document)	par semaine	0,10
* vente de livres usagés		
▫ livre d'art et grand format	unité	3,00
▫ livre relié - BD	unité	1,50
▫ livre de poche et petit format	unité	0,30
* photocopies	unité	0,15
*impression multimédia	unité	0,15
( 3 premières impressions noir et blanc gratuites)		
▫ carte pré-payée multimédia	20 unités	2,00
* DVD Waldteufel	unité	16,00
Vente de sacs	unité	3,00
<b>b - Ecole de musique (à compter de septembre 2012)</b>		
* élèves domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts		
▫ élèves de moins de 18 ans et étudiants		
formation musicale, chant choral	par trimestre	49,00
instrument 1/2h	par trimestre	60,00
instrument 3/4h	par trimestre	89,50
instrument 1h, chant classique	par trimestre	119,00
▫ adultes		
formation musicale, chant choral	par trimestre	62,00
instrument 1/2h	par trimestre	75,50
instrument 3/4h	par trimestre	113,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	149,50
* élèves domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts		
▫ élèves de moins de 18 ans et étudiants		
formation musicale, chant choral	par trimestre	59,00
instrument 1/2h	par trimestre	73,50
instrument 3/4h	par trimestre	110,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	146,00
▫ adultes		
formation musicale, chant choral	par trimestre	75,50
instrument 1/2h	par trimestre	93,50
instrument 3/4h	par trimestre	138,50
instrument 1h, chant classique	par trimestre	183,50

## Tarifs municipaux 2012

DESIGNATION	UNITE	2012
* élèves non domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts		
▫ élèves de moins de 18 ans et étudiants		
formation musicale, chant choral	par trimestre	74,50
instrument 1/2h	par trimestre	90,50
instrument 3/4h	par trimestre	136,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	181,00
▫ adultes		
formation musicale, chant choral	par trimestre	92,00
instrument 1/2h	par trimestre	111,50
instrument 3/4h	par trimestre	166,50
instrument 1h, chant classique	par trimestre	221,00
* élèves non domiciliés à Bischheim dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts		
▫ élèves de moins de 18 ans et étudiants		
formation musicale, chant choral	par trimestre	91,50
instrument 1/2h	par trimestre	111,00
instrument 3/4h	par trimestre	166,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	220,50
▫ adultes		
formation musicale, chant choral	par trimestre	111,50
instrument 1/2h	par trimestre	137,00
instrument 3/4h	par trimestre	203,00
instrument 1h, chant classique	par trimestre	270,00
* réductions		
▫ à partir de 2 enfants de la même famille ou élève inscrit en danse et en musique ou ayant 2 activités.	20%	
* location d'instrument de musique		
▫ instrument dont la valeur est inférieure à 610 €	par trimestre	38,00
▫ instrument dont la valeur est comprise entre 610 € et 1524 €	par trimestre	58,00
▫ instrument dont la valeur est supérieure à 1524 €	par trimestre	86,00
Pour les élèves de l'école municipale de musique de Bischheim, musiciens à l'harmonie de Bischheim, l'écotage est pondéré selon coefficient suivant : T x P / N		
avec : T : tarif trimestriel instrumental,		
P : nombre de présence aux répétition et concerts,		
N : nombre de répétitions et concerts trimestriels		

**Tarifs municipaux 2012**

DESIGNATION	UNITE	2012
<u>c - Ecole de danse (à compter du 1/9/2012)</u>		
<u>(tarifs stages à compter de janvier 2012)</u>		
* élève domicilié dans la commune :		
▫ dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts, ou titulaire de la carte d'étudiant	par trimestre	49,80
▫ dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts	par trimestre	72,85
* élève non domicilié dans la commune :	20%	
▫ dont le foyer fiscal paie moins de 610 € d'impôts, ou titulaire de la carte d'étudiant	par trimestre	59,65
▫ dont le foyer fiscal paie plus de 610 € d'impôts	par trimestre	89,50
* réduction à partir du 2ème enfant de la même famille, ou élève inscrit en danse et en musique ou ayant 2 activités danse	20%	
* stage de danse	2h/jour	5,35
* stage de danse	1 h 30/jour	8,00
* stage de danse sur 1 jour, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	la journée	26,00
* stage de danse sur 2 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage	50,00
* stage de danse sur 3 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage	67,00
* stage de danse sur 4 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage	90,00
* stage de danse sur 5 jours, soit 7 h/jour de 9 h à 17 h (repas tiré du sac)	le stage	110,00
* atelier chorégraphique (20 h/an)	par an	65,50
* personnes handicapées (cours handidanse)	par trimestre	
*cours seniors :		
élève domicilié dans la commune	par trimestre	49,80
élève non domicilié dans la commune	par trimestre	59,65
* enseignants des écoles primaires et maternelles ainsi que leurs enfants et personnel municipal et leurs enfants	par trimestre	49,80

**Tarifs municipaux 2012**

DESIGNATION	UNITE	2012
<b><u>d. - Accueil de loisirs sans hébergement</u></b>		
<b>Enfants domiciliés à Bischheim</b>		
* tarif journalier les mercredis		
▫ jusqu'à 17h	par mercredi	4,85
▫ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	3,75
▫ jusqu'à 18h	par mercredi	6,80
▫ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	5,60
* tarifs hebdomadaires vacances scolaires		
▫ jusqu'à 17h	par semaine	27,50
▫ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	21,50
▫ jusqu'à 18h	par semaine	37,50
▫ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	31,50
<b>Enfants non domiciliés à Bischheim</b>		
* tarif journalier les mercredis		
▫ jusqu'à 17h	par mercredi	7,15
▫ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	5,55
▫ jusqu'à 18h	par mercredi	10,15
▫ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par mercredi	8,35
* tarifs hebdomadaires vacances scolaires		
▫ jusqu'à 17h	par semaine	40,50
▫ jusqu'à 17h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	32,50
▫ jusqu'à 18h	par semaine	55,50
▫ jusqu'à 18h pour bénéficiaires bons CAF	par semaine	46,50
<b>Dispositions communes</b>		
des activités et sorties complémentaires pourront donner lieu à participation des parents	selon activité	de 2 à 4€
l'accueil de loisirs At Home ferme à 17h00		
<b>Réductions</b>		
▫ pour 2 enfants de la même famille	10%	
▫ pour 3 enfants de la même famille	20%	
▫ enfants du personnel : application du tarif des enfants domiciliés à Bischheim		
* forfait pour le repas et la garderie entre 12 et 14 h	par repas	5,10
* forfait garderie 12/14 sans repas		2,70
<b><u>e. - Structures d'accueil péri-scolaire</u></b>		
accueil du matin, tarif journalier		0,75
accueil du soir tarif horaire	tarif horaire au réel	1,55
accueil du soir (dépassement des 2H)		3,10
réduction de 50% pour les enfants du personnel municipal		
<b><u>f. - restaurant scolaire</u></b>		
Prix du ticket repas		
. Pour les Bischheimmoises		5,10
. Pour les non Bischheimmoises		6,10
Prix du repas à la tarification trimestrielle		
. Pour les Bischheimmoises		4,70
. Pour les non Bischheimmoises		5,60
accueil sans repas (PAI, grève)		2,60
réduction de 10% à partir du 2ème enfant inscrit		

**Tarifs municipaux 2012**

DESIGNATION	UNITE	2012
<b>5) Animation jeunes</b>		
Une participation financière pourra être demandée selon la nature des activités organisées		
* droits d'inscription au programme anim'sports	forfait	5,00
* animations jeunes : tarification selon l'activité	par personne	
Activités hip-hop, rap et boxe	forfait annuel	30,00
<b>Sorties EVASION (entrée+transport)</b>		
Le Vaisseau / Planétarium / Musée/Cinéma		4,00
Lazer Quest (2 parties)		4,50
Sortie à la journée avec repas et/ou entrée activité		8,00
Parc d'attractions – Parc d'activités		11,00
Paint-ball (la partie)		12,00
<b>Sorties sportives CUS (entrée + transport)</b>		
Piscine CUS		2,00
Patinoire – Evad'sport – Jorky-ball		4,00
Canoe Kayak/Escalade		5,00
Squash – Bowling (2 parties)		5,00
Karting (3 sessions)		10,00
<b>Evènements sportifs ou culturels</b>		
Match - tournoi sportif - concert CUS		4,00
Match - tournoi sportif - concert HORS CUS		6,00
Gala sportifs (boxe, arts martiaux)		6,00
<b>Stages sportifs avec intervenants</b>		
Forfait semaine		6,00
<b>Sorties sportives à la journée (entrée+transport)</b>		
Sortie piscine hors CUS		5,00
Raid Nature CLJPN (forfait 3 jours)		6,00
Trace verte- Luge d'été ou d'hiver – Pédale kart		6,00
Parc Aventure (Brumath/Ostwald/Howald/Pierre-Percée/Celle-sur-Plaine)		8,00
Ski de piste ou de fond – Parc eaux vives Huningue		12,00
<b>MINI-SÉJOUR SPORTIF OU CULTUREL ( Forfait pension complète/ transport/activités)</b>		
Tarif variable selon durée et destination		
Régional (Alsace/Lorraine)		De 20 € à 50 €
National		De 30 € à 70 €

**Tarifs municipaux 2012**

DESIGNATION	UNITE	2012
<b>6) Insertions "cahiers de Bischheim"</b>		
tarifs applicables au renouvellement du contrat		
<b>1 page</b>		
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	1 007,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	911,00
* pour 5 numéros	par parution	823,00
* quatrième de couverture	par parution	1 300,00
<b>1/2 page</b>		
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	619,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	547,00
* pour 5 numéros	par parution	475,00
<b>1/4 page</b>		
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	365,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	311,00
* pour 5 numéros	par parution	256,00
<b>1/8 page</b>		
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	210,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	182,00
* pour 5 numéros	par parution	155,00
<b>1/16 page</b>		
* pour 1 ou 2 numéros	par parution	135,00
* pour 3 ou 4 numéros	par parution	118,00
* pour 5 numéros	par parution	99,00
Réduction pour les adhérents à « Dynamique des professionnels de Bischheim »	20%	

**Tarifs municipaux 2012**

DESIGNATION	UNITE	2012
<b>7) Saison culturelle (à partir du 01 / 09 /2012)</b>		
Spectacle « tête d'affiche »		
▫ Tarif plein		20,00
▫ Tarif réduit		16,00
▫ Tarif abonnés **		16,00
Tarif spécial		
▫ Tarif plein		15,00
▫ Tarif réduit		13,00
▫ Tarif abonnés **		11,00
Concerts , Humour		
▫ Tarif plein		13,00
▫ Tarif réduit *		11,00
▫ Tarif abonnés **		9,00
Ciné-concerts		
▫ Tarif plein		10,00
▫ Tarif réduit *		8,00
▫ Tarif abonnés **		6,00
Théâtre jeune public		
▫ Adultes		6,00
▫ Enfants		4,50
▫ Scolaires et CLSH de la Ville de Bischheim		3,50
Tarif enfant hors spectacle « jeune public » (jusqu'à 15 ans)		5,50
Tarif association Tôt ou T'Art		3,00
Tarif carte Atout Voir et Carte Culture		5,50
<p>* Tarif réduit sur présentation d'un justificatif</p> <p>- étudiant, demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite, carte famille nombreuse, carte Cézam, groupe à partir de 10 personnes, Alsace CE, Canal CE, personnel de la Ville de Bischheim, abonnés Schlitigheim Culture, Espace culturel de Vendenheim, Point d'Eau à Ostwald, Iliade à Illkirch, Pré'O d'Oberhausbergen, Kafteur, TAPS Strasbourg, abonnés cinéma Star et UGC illimité</p> <p>** Tarif abonnés : achat de 3 spectacles hors spectacle « tête d'affiche » et « jeune public »</p>		
<b>8) Divers</b>		
<b>a - photocopies</b>		
* A4 – jusqu'à 10 copies du même original	par photocopie	0,15
* A4 – plus de 11 copies du même original	par photocopie	0,10
* A3 – jusqu'à 10 copies du même original	par photocopie	0,30
* A3 – plus de 11 copies du même original	par photocopie	0,20
<b>b - documents administratifs</b>		
* abonnement recueil des actes administratifs	4 n° / an	10,00
* édition de la liste électorale (papier ou CD-ROM)	unité	55,00

## Location des salles

2012

Location	Salle du Cercle	Cheval Blanc	St Laurent
<b><u>Grande salle</u></b>			
<b>TARIF PLEIN</b>			
<i>Durée d'occupation y compris installation</i>			
forfait 4h	610,00 €	610,00 €	500,00 €
forfait long 14h	820,00 €	820,00 €	730,00 €
dépassement des horaires contractuels (par heure)	80,00 €	80,00 €	80,00 €
<b>TARIF REDUIT</b>			
(contrat, facture et assurance établis à l'ordre d'une association, entreprise ou d'un particulier domicilié à Bischheim)			
<i>Durée d'occupation y compris installation</i>			
forfait 4h	335,00 €	335,00 €	245,00 €
forfait long 14h	535,00 €	535,00 €	400,00 €
dépassement des horaires contractuels (par heure)	51,00 €	51,00 €	51,00 €
<b><u>Salle du sous-sol</u></b>			
<b>ASSOCIATIONS DE BISCHHEIM</b>			
uniquement forfait 4h		51,00 €	
<b>AUTRES UTILISATEURS</b>			
uniquement forfait 4h		122,00 €	
<b><u>Utilisation de la Cuisine</u></b>			
	132,00 €	132,00 €	153,00 €
<b><u>Utilisation du Bar</u></b>			
	66,00 €	66,00 €	
<b><u>Sonorisation</u></b> (tarif horaire)			
	35,00 €	35,00 €	
<b>Mise à disposition d'un agent SSIAP tarif horaire</b>			
	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Facturation (chauffage et d'électricité) selon consommation			

Autres prestations		
DESIGNATION	UNITE	2012
<b>Valorisation des interventions occasionnelles (dont sinistres)</b>		
<u>a- mise à disposition de personnel</u>		
* agent de catégorie A	par heure	43,30
* agent de catégorie B	par heure	28,50
* agent de catégorie C	par heure	22,30
<u>b- mise à disposition de matériel</u>		
* nacelle VL 16m	par heure	57,00
* camion benne 3,5t	par heure	23,00
* camion benne 15t avec grue	par heure	69,00
* enlèvement de déchets	par m3	57,00

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Subvention aux associations : contrats d'objectifs.

Par délibération du 7 juillet 2011, le Conseil Municipal a approuvé le principe de mise en place des contrats d'objectifs et du nouveau mode d'attribution des subventions aux associations.

Le contrat d'objectif englobe la subvention de fonctionnement, la subvention pour les frais de compétition et/ou d'organisation de manifestations ainsi que les projets propres à chaque association.

Sont pris en considération pour le calcul de la subvention :

- les frais liés au fonctionnement de l'association, au vu du bilan financier fourni
- les frais liés à la compétition et à l'organisation de manifestations
- les projets propres à l'association, chiffrés et validés.

Seuls les dossiers complets comportant les pièces justificatives sollicitées ont pu être retenus.

L'ensemble des conseillers municipaux a été invité à une réunion de présentation des dossiers de subvention.

Il est proposé d'accorder les montants suivants :

- ◆ aux associations sportives : 58 191 Euros
- ◆ aux associations culturelles ou de loisir : 22 680 Euros

Compte tenu du versement d'un acompte de 37 230 Euros (23 300 Euros pour les associations sportives et 13 930 Euros pour les associations culturelles et de loisir) approuvé en séance du Conseil Municipal du 7 juillet dernier, le solde à débloquer est de 43 641 Euros.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2011.

Chapitre 920 6574 025 – Chapitre 923 6574 30 – 924 6574 40

Transfert à effectuer du chapitre 920 6574 025 sur 924 6574 40 de 8 200 Euros  
et du chapitre 920 6574 025 sur 923 6574 30 de 800 Euros

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**approuve**

l'attribution d'une subvention de **43 641 Euros** aux associations, répartie comme suit :

- associations sportives : 34 891 Euros
- associations culturelles ou de loisirs : 8 750 Euros.

Associations sportives	Subvention accordée	Acompte (DCM 07/07/2011)	Solde à verser
AIKIDO	450	350	100
ALSATIA	5 386	3 000	2 386
ASOR JUDO	1 150	250	900
UT AURORA	746	400	346
BILLARD	700	0	700
BLACK STAR	3 705	1 500	2 205
CAMNS	2 108	650	1 458
CHEMINOTS ROLLER	500	400	100
CLUB CANIN	2 970	800	2 170
CS MARS	6 500	2 800	3 700
FC SOLEIL	7 400	2 600	4 800
FC ECRIVAINS	2 736	1 700	1 036
LEO LAGRANGE	4 500	1 200	3 300
LIBERTE	7 550	2 500	5 050
MYC	2 540	600	1 940
GAENSELSPIEL	700	250	450
SAPEURS POMPIERS	2 750	2 200	550
SPEED SKATING	2 800	400	2 400
SPORT SOLID.INSERTION	400	300	100
TIRS REUNIS	2 600	1 400	1 200
<b>TOTAL</b>	<b>58 191</b>	<b>23 300</b>	<b>34 891</b>

Associations culturelles	Subvention accordée	Acompte (DCM 07/07/2011)	Solde à verser
AAPPMA	2 000	1 600	400
ACOL	3 760	2 700	1 060
Amicale Séniors	650	500	150
Amis de la Nature	1 600	1 200	400
Aviculture	1 200	900	300
Big Band Bischheim	1 050	400	650
Chorale Sainte Cécile	250	0	250
Club T. Edelweiss	300	200	100
Croix Blanche	1 091	400	691
Croix Rouge	500	0	500
Donneurs de sang	900	600	300
Harmonie	3 000	2 400	600
Orgue Roethinger	1 879	350	1 529
Parents d'élèves des Ecrivains	650	500	150
SAJO	1 400	1 100	300
Souvenir Français	500	400	100
UNC	550	400	150
Pas/Sage	1 400	280	1 120
<b>TOTAL</b>	<b>22 680</b>	<b>13 930</b>	<b>8 750</b>

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Subvention au Club Canin.**

Le Club Canin devant régulièrement faire face à d'importants frais de vidange de la fosse septique de son club house, souhaite faire procéder à la réalisation d'un équipement d'assainissement autonome conforme à la réglementation.

Le coût des travaux est estimé à 15 000 Euros TTC.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 250 Euros correspondant à 15 % du coût global des travaux.

La contribution financière du Département sera sollicitée.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Supplémentaire 2011- Chapitre 900 2042 025.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**approuve**

le versement d'une subvention d'investissement de 2 250 Euros au Club Canin de Bischheim.

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Motion de soutien à la V.L.I.O.**

Par décision du 28 juin 2004, le Conseil Général du Bas-Rhin a relancé les études sur le projet de voie de liaison intercommunale Ouest (V.L.I.O.) qui constitue un maillon essentiel du système de déplacement multimodal de l'ouest de l'agglomération strasbourgeoise.

Bien qu'envisagé depuis plusieurs décennies, le projet de VLIO a cependant beaucoup évolué depuis son inscription au Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Strasbourg (SDAU) de 1973. Imaginé autrefois comme une rocade routière à 2x2 voies, il se présente aujourd'hui comme une infrastructure plurimodale, dans une logique d'adaptation au contexte urbain dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS) approuvé le 1<sup>er</sup> juin 2006 et le Plan de Déplacements Urbains de la CUS du 7 juillet 2000.

C'est pourquoi le projet de VLIO est à présent conçu en grande partie sous forme d'un boulevard urbain, intégrant tous les modes de déplacement, qui permet de concilier voies routières et développement des transports collectifs, ces solutions étant complémentaires.

En déchargeant les localités existantes d'une partie du trafic qui les traverse, la VLIO rendra plus efficace la desserte des cœurs de villages et des quartiers par les transports en commun et les modes actifs. Elle est également destinée à servir de support au développement de transports collectifs périphériques inscrits au Schéma Directeur des Transports Collectifs de la CUS. Cette voie permettra donc d'offrir également des liaisons plus efficaces entre les principaux pôles de développement économiques existants ou en voie d'émergence sur l'arc ouest de la CUS. Par ailleurs, elle intègre sur tout son linéaire, des liaisons cyclables et/ou piétonnes, en cohérence avec sa vocation de maillage et de desserte inter quartiers et intercommunale.

Après la concertation qui s'est déroulée en 2006 et 2007 et qui a porté sur le programme d'ensemble que constitue globalement la VLIO (entre Holtzheim et Schiltigheim), le Département aborde aujourd'hui les phases d'enquêtes publiques. Il a cependant été décidé de réaliser le programme VLIO en deux phases fonctionnelles correspondant chacune à une opération et à une DUP :

- une première opération, VLIO - section Sud, de Holtzheim à la RD63 au nord de l'A351, qui répond à des fonctionnalités propres à la desserte du secteur sud et permet d'améliorer le fonctionnement de l'échangeur actuel sur l'A351.
- une deuxième opération, VLIO – section Nord, de la RD63 au Sud d'Oberhausbergen au giratoire de l'Europe à Schiltigheim.

C'est pourquoi le Conseil Général, en concertation avec la CUS et toutes les communes concernées, a décidé d'engager la procédure d'enquête publique sur la VLIO – Section Sud dès à présent. La procédure d'enquête publique liée à la VLIO – Section Nord sera quant à elle engagée à l'issue de la procédure de DUP pour le champ de captage de Plobsheim qui doit être engagée prochainement par la CUS.

Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin nous a informés du souhait de demander au Préfet du Bas-Rhin d'engager la procédure d'enquête d'utilité publique de la VLIO- Section Sud, dans les meilleurs délais, après accord des communes concernées.

Les principales étapes à venir pour ce projet seraient alors les suivantes :

- Transmission dossier DUP Sud au Préfet : automne 2011
- Enquête publique DUP Sud : fin 2011/début 2012
- Arrêté DUP Sud + Loi sur l'Eau : 2012
- Études projet + acquisitions foncières + aménagements fonciers : 2012/2014
- Travaux : à partir de 2014

Pour la VLIO – Section Nord, les études d'avant-projet se poursuivent en liaison avec la CUS et les communes concernées, notamment pour affiner la coordination des projets de transports collectifs envisagés, les mesures d'accompagnement sur les voies de desserte des communes, et les études de réaménagement de l'échangeur de Bischheim engagées par la CUS.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

#### APPROUVE

- les objectifs poursuivis par la VLIO et les principes d'aménagement retenus pour ce projet multimodal dont le rôle est primordial tant pour l'organisation des déplacements que pour le développement urbain et économique de l'ensemble de l'arc ouest de l'agglomération strasbourgeoise ;
- l'engagement dès à présent de la procédure d'enquête publique pour la VLIO – Section Sud.

#### DEMANDE

- que la DUP de la branche Nord soit engagée dès l'achèvement de la procédure pour le champ captant de Plobsheim, de manière à ce que les deux tranches fonctionnelles de la VLIO puissent être livrées le plus concomitamment possible.

#### PREND ACTE

- de l'engagement de la CUS de mettre en œuvre dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement des aménagements d'espaces publics au centre des villages, et sur les voies communautaires permettant d'accompagner la VLIO et de maximiser ses effets de délestage, et ce dès la mise en service de la VLIO.

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Projet de délibération du Conseil de Communauté / Avis de la Commune de Bischheim/ Loi du 12 juillet 1999 / Acquisition de parcelles de voirie.**

En application de la loi-n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les projets de délibération du Conseil de Communauté intéressant la commune de Bischheim.

Le Conseil de la C.U.S. doit prochainement délibérer sur le point suivant :

## **ACQUISITION DE TERRAINS A INCORPORER DANS LA VOIRIE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE**

*Voies aménagées avec l'accord des propriétaires dont le transfert de propriété reste à régulariser. Les parcelles sises ci-après seront acquises, à l'Euro symbolique, en plein accord avec les propriétaires.*

### **A Bischheim**

#### ***Rues Jean Jaurès et Robert Kieffer***

*Section 7 n° 97/23 de 2,99 ares*

*Section 7 n° 151/23 de 1,12 are*

*Section 7 n° 152/23 de 0,97 are*

*Propriété de JFJ INVEST.*

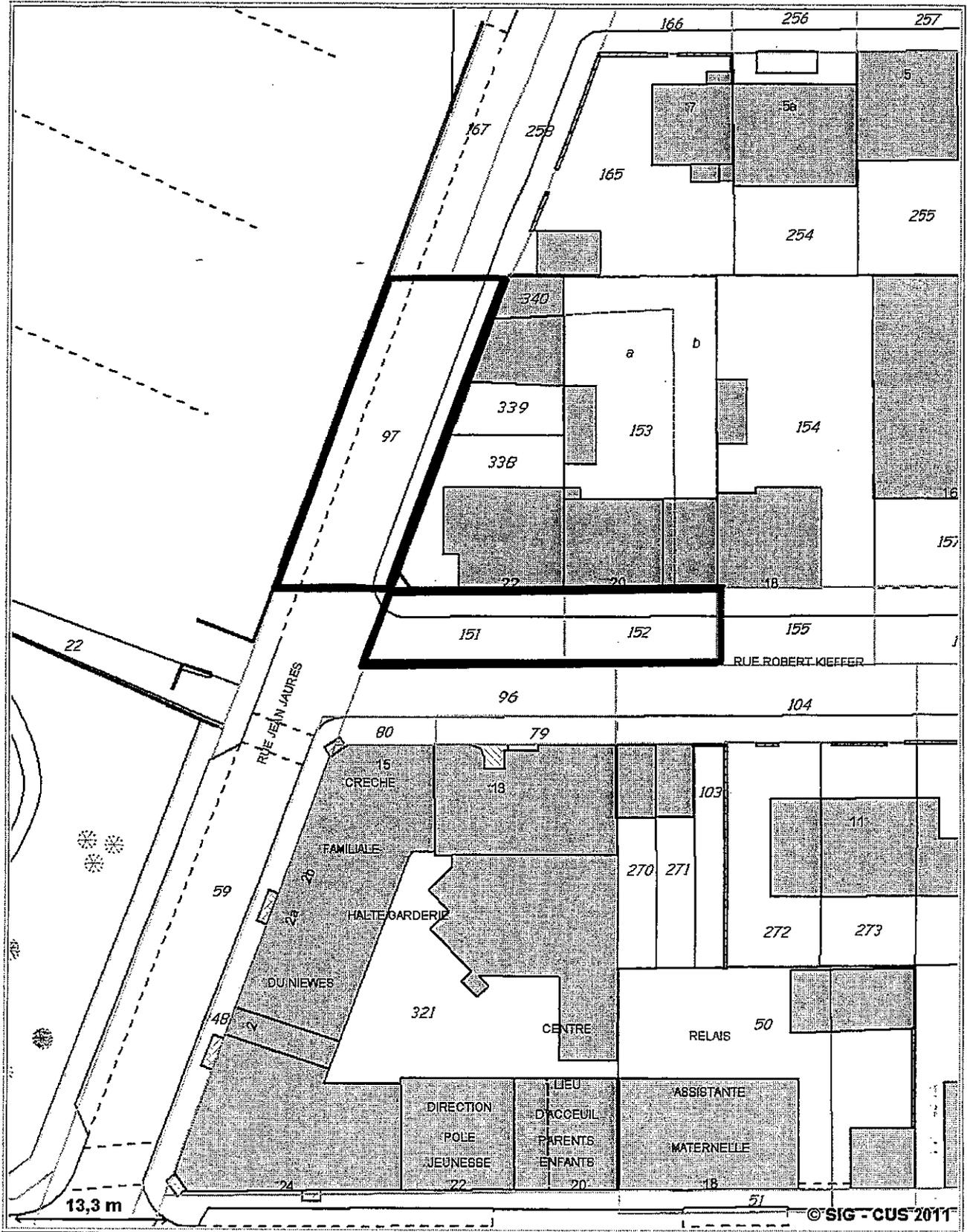
Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**émet**

un avis favorable au projet de délibération du conseil de communauté concernant l'acquisition des parcelles de voirie ci-dessus énumérées en vue de leur incorporation dans la voirie publique communautaire.



**Strasbourg**  
Communauté Urbaine

Cartes et plans

Echelle : 1/500

Commune : **Bischheim**

Edité par le service Mairie CUS le 10/11/2011



# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet :** Projet de délibération du Conseil de Communauté / Avis de la Ville de Bischheim.  
**Programme 2012 – Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'art, Eau et Assainissement. Ajustement.**

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les projets de délibération du Conseil de Communauté intéressant la Ville de Bischheim.

Le conseil de la C.U.S. doit prochainement délibérer sur le point suivant :

## **Programme 2012 : Autorisation de débiter les études des projets**

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**émet**

Un avis favorable au projet de délibération de la Communauté Urbaine concernant le programme 2012 – autorisation de débiter les études.

# Délibération du Conseil de Communauté

## Projets sur l'espace public :

- **Programme 2012 : Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement.**
- **Poursuite des études et réalisation des travaux**

Les opérations prévues en 2012 et pilotées par la Direction des Espaces Publics et Naturels nécessitent des délais d'études et de concertation importants.

C'est pourquoi, et comme les années précédentes, les différentes opérations sont approuvées en deux étapes :

- une première étape, présentée au Conseil de Communauté du 29 septembre 2011, a autorisé le lancement des études
- la deuxième étape, objet de la présente délibération, permet la poursuite des études et la réalisation des travaux.

Les opérations sont mentionnées dans les listes jointes en annexe qui détaillent les différents projets :

- Annexe 1 : projets pour la Ville de Strasbourg,
- Annexe 2 : projets pour les autres communes,
- Annexe 3 : projets renouvellement urbain-ANRU

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Strasbourg (C.U.S). La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services communautaires avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur septembre 2011

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée début 2012, les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

## ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS COMMUNES

## BISCHHEIM

Opération	2009BIS2952ATR	BISCHHEIM		Suites Etudes&Travaux				1	
Site projet	RUE VOLTAIRE								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	250 000 €	MOE	Externe		Tableau	TI	AMO	non	
								TTC	
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réaménagement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa
								242 500 €	
	Total délibéré CUS :							242 500 €	
Opération	2011BIS3678ATR	BISCHHEIM		Suites Etudes&Travaux				2	
Site projet	RUE DE VENDENHEIM								
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	230 000 €	MOE	Externe			AMO	oui		
								TTC	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Remplacement		Trx en profondeur	Type marché	Mapa
								207 000 €	
	Total délibéré CUS :							207 000 €	

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Rapports annuels 2010 portants sur :**

- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg a pris acte en date du 30 juin 2011 des rapports annuels 2010 portants sur :

- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.
- le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ces rapports, ci-joints, doivent également être portés à la connaissance des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

**prend acte**

des rapports d'activités annuels 2010 portants sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

